

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 avril 2017

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien, GARCIA Patrice ; Mesdames IRIART Otxanda, IRIART Hélène

Absents : Aurélie SOLANILLE

Secrétaire de séance : UTHURRY Dominique

Vote Budgets 2017

1. Budget Général Primitif 2017 :

CONTEXTE

National :

Croissance atone et déficit des finances publiques nécessitant un effort partagé entre l'Etat et les collectivités

→ Diminution des dotations de l'Etat

- Des compensations aujourd'hui mises à la charge des collectivités
- **Le FPIC** (Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) **est un mécanisme de péréquation** instauré par la Loi de Finances 2012. Il vise à prélever une partie des ressources dans des territoires pour les reverser à d'autres, moins favorisés.
- Taux d'intérêt encore bas et disponibilité de crédits pour les collectivités car ralentissement de l'investissement.

Régional/Départemental :

- Des collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental) en tension financière
- Modification des critères d'aides : l'effort fiscal de la collectivité devient un des critères importants de l'attribution de subventions

Commune :

- Diminution des dotations (et donc des recettes).
- Population en augmentation : recensement 2017 = 322 habitants
- Une bonne maîtrise de la « santé » financière de la Commune

→ Epargne

→ **Epargne brute ou capacité d'autofinancement** = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses Réelles de fonctionnement (intérêts compris)

→ En 2016 : 39 510.76€

→ **Epargne nette** = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses Réelles de fonctionnement (intérêts compris) - Remboursement du capital des emprunts

→ En 2016 : 20 780.53€

→ **Endettement**

→ L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2017 est de 262 164.36€. Le niveau d'endettement d'une collectivité se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ». Il identifie en nombre d'années d'épargne brute, l'endettement de la collectivité. Il permet de savoir le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de la dette.

→ Pour la Commune ce ratio est donc : $262\ 164.36€ / 39\ 510.76€ = 6.64$ années.

Budget 2017

→ **Principales évolutions charges de fonctionnement 2016 :**

- 6 000€ = chauffage salle communale (février 2016 à avril 2017)
- 1 500€ = recensement
- 2 242€ = amortissement 1/5ème travaux SIGOM 2015
- 300€ = Korrika (subvention Gaü Eskola)

→ **Principales évolutions recettes de fonctionnement 2016 :**

- Baisse de la DGF (-2 907€) mais augmentation de la DSR (+1 347€)
- FPIC : maintien au niveau de 2016 par Communauté d'Agglomération Pays Basque = 4 644€
- Bases taxes → augmentation de 0,40% des valeurs locatives
- Transfert charges de personnel vers budget assainissement → 5 000€
- Recettes salle communale : remboursement charges + location → 2 000€ x 2 (2 années)
- Taxe d'aménagement : 1 317€
- Remboursement TVA (SIVOM 2014) : 7 000€

→ **Les dépenses d'investissement proposés :**

- Acompte remboursement prêt relais : 130 000€
- Salle communale : achat de petit matériel (2 000€)
- Petits travaux :
 - Croix sortie Abense vers Lichans
 - Barrière cour logements communaux Abense
 - Clôture parking église d'Alos + arrière église d'Abense
 - Arbres devant la Mairie

- Mur Eyherabide : 25 000€ (à voir)
- SIGOM : solde travaux = 7 000€
- Bâtiments (mise aux normes accessibilité) :
 - Etudes par APGL = 3 000€
 - Travaux (Mairie) = 6 000€

→ Recettes d'investissement attendues :

- Solde des subventions travaux salle communale + départementale : 40 000€
- Subvention réfection mur Eyherabide : 5 711€ (à voir)

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2017 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **374 512 €**

En investissement à la somme de **216 941€**

Vote des impôts locaux 2017.

Le Maire rappelle que la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque a un impact sur la fiscalité des communes et des ménages. En effet, les taux votés par l'agglomération étant les taux moyens de l'ensemble des anciennes intercommunalités, des disparités sont apparues (à la hausse ou à la baisse) sur les différents territoires. Aussi, le conseil communautaire, afin de les gommer, a voté un pacte financier qui permet d'assurer que la fiscalité n'augmente pas pour le contribuable en cette année de basculement à la Communauté d'Agglomération. Pour ce faire, les communes doivent ajuster leurs taux, à la hausse ou à la baisse, afin d'assurer une neutralité sur le montant dû par le contribuable. Si les taux de l'intercommunalité augmentent par rapport à l'année passée, la commune doit baisser les siens. A l'inverse, si les taux de l'intercommunalité baissent par rapport à l'année dernière, la commune doit augmenter les siens en proportion. Ainsi, l'impact fiscal est neutre (hors augmentation des bases) pour l'intercommunalité, les communes et les ménages.

Pour la commune d'ALOS SIBAS ABENSE, il s'avère que l'ensemble des taxes ménages doit générer des rentrées fiscales à hauteur de **75.677€**.

De ce fait, le Conseil Municipal, **considérant** que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **75.677€**, après en avoir délibéré, **fixe** les taux d'imposition **pour l'année 2017** comme suit :

	Pr mémoire Taux Année 2016	Taux voté 2017	Bases 2017	Produit 2017
F. N. B :	37,20%	34,87%	13.400	4.672
F. B :	10,17%	11,21%	297.800	33.384
T. H :	8,50%	8,39%	448.400	37.621
TOTAL				75.677€

Vote des subventions 2017

Le conseil municipal vote les subventions suivantes.

A.C.C.A ALOS	100,00
AAPPMA BASABURUA	50,00
AMICALE LAIQUE HAUTE SOULE	305,00
ASS.BASABURIA IKASTOLA (8*1335€/enfant)	10.680,00
ATHARRAZTARRAK	380,00
ATHARRAZTEKO ESKOLA	100,00
AZIA	300,00
BASABURUKO IHAUTERIAK	230,00
KORRIKA	300,00
COMITE FETES	620,00
HEMEN	150,00
RADIO MENDILILIA	76,00
XIBEROKO BOTZA	76,00
ZIBERO SPORT TARDETS	534,00

Budget Primitif eau et assainissement 2017

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2017 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **68.828€**

En investissement à la somme de **54.269€**

Budget SPANC 2017

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2017 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **506€**

En investissement à la somme de **882€**

Budget CCAS 2017

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2017 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **1.429€**

DIVERS

- Motion de soutien contre l'abattage préventif des animaux non contaminés par la grippe aviaire :

Le maire informe le conseil municipal de l'arrêté ministériel visant la mise en place d'un vide sanitaire dans les zones de production de palmipèdes.

Les zones concernées sont le Gers, les Landes, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques. Le maire ajoute que trois élevages du Pays-Basque sont visés et concernés par un abattage préventif de leurs animaux et notamment à la ferme Uhartia située sur le territoire de la Soule, à BARCUS.

Ces élevages fonctionnent en circuit fermé (aucun animal vivant ne sort de ces fermes), sans intervenant extérieur (qui peut être un élément possible de contamination). Ces agriculteurs veillent à protéger leur troupeau des risques sanitaires et avec ce modèle de production, ils n'exposent pas d'autres élevages à des risques de propagation.

Les résultats des analyses sur les volailles se sont avérés négatifs aussi bien sur le plan sérologique que sur le plan virologique.

A la vue du caractère autarcique de ces élevages, à la vue des résultats des analyses qui montrent que les animaux sont sains et en bonne santé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Dénonce l'abattage des animaux sains et en bonne santé,
- Apporte son soutien aux éleveurs concernés,
- Demande des mesures sanitaires adaptées aux situations particulières,
- Fait part de sa mobilisation pour la défense de cette cause.

➤ **Programme voirie 2017 :**

La proposition de programme n'est pas encore finalisée. En effet, il était prévu notamment de refaire le revêtement de la route d'Ossas mais le Maire précise que les travaux concernant la réfection de la conduite d'eau potable entre Alos et Ossas par le SAEP et ceux prévus par TIGF pour le déplacement de la conduite du gazoduc entre les deux villages, auront un impact sur cette voie. Il ajoute que des négociations sont en cours entre les trois intervenants (Commune, SAEP et TIGF) afin de gérer au mieux l'ensemble de ces interventions tant au point de vue technique que financier.

Le programme sera donc proposé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

➤ **Location appartement mairie :**

Le Maire rappelle que Fabienne QUEHEILLE, locataire de l'appartement en rez-de-chaussée de la mairie a quitté celui-ci fin avril, au bout des trois mois de préavis. Information en avait été donnée sur le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 janvier dernier pour diffusion. Depuis, une seule candidature d'un jeune de la commune, Thomas IRIART, a été enregistrée pour la location de cet appartement.

Le Maire propose donc de lui louer l'appartement pour un montant de 150€. Il sort avant le vote. André Pribat, adjoint, soumet la proposition au vote

Accord du conseil municipal.